

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 juillet 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean (*départ après la question n°23*) et NICOLAS Yves (*départ après la question n°23*).

EXCUSES : Mmes PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel suppléé par M. JEAN Daniel, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel et BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/140

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CANDIDATURE A L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 POUR LA PERIODE 2020 /2022 ET MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS.

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5214-16 modifié par l'article 71 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles ;

VU la délibération n°2016/79 du 9 juin 2016 de la CCVU se portant candidate à l'animation des sites Natura 2000 FR9301525 COSTE PLANE/CHAMPEROUS – FR 9301529 « DORMILLOUSE/LAVERQ - FR9301524 « HAUTE-UBAYE/MASSIF DU CHAMBEYRON ET FR 9301526 « TOUR DES SAGNES/VALLON TERRES PLEINES- ORONAYE » pour la période 2017/2019 ;

VU l'avis favorable des membres du COPIL réunis le 20 mai 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU les statuts de la CCVUSP ;

CONSIDERANT que la première période d'animation 2017-2019 de ces sites arrive à échéance au 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT que cette mission qui revêt un intérêt communautaire est essentielle dans la mise en œuvre des mesures de gestion inscrites dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) ;

CONSIDERANT le travail effectué par les deux chargées de missions durant la première période d'animation de 2017 à 2019 ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre cette mission eu égard aux différentes actions en cours et aux projets envisagés ;

VU l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 24 Juillet 2019 ;

Envoyé en préfecture le 31/07/2019

Reçu en préfecture le 31/07/2019

Affiché le

ID : 004-200072304-20190730-D2019140-DE

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement de la candidature de la CCVUSP en qualité de structure animatrice des quatre sites Natura 2000 pour la période 2020/2022.
- **AUTORISE** la Présidente à déposer la candidature auprès des Comités de Pilotage des quatre sites.
- **AUTORISE** la Présidente à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie Vaginay.

